



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 19-23 mai 2014

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire *

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Résumé

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a eu lieu à Bangkok. Elle comportait un segment hauts responsables (17-18 décembre 2013) et un segment ministériel (19-20 décembre 2013). La Conférence a réuni 36 membres et membres associés de la CESAP, ainsi que des représentants d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

La Conférence a adopté la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, par laquelle les membres et membres associés ont décidé d'œuvrer de concert pour renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales dans quatre domaines: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs.

La Commission voudra peut-être examiner et approuver la Déclaration et donner ses directives au secrétariat pour son application et sur toute autre question relevant du rapport de la Conférence.

Table des matières

	Page
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	3
Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	3
II. Compte rendu des travaux.....	12
A. Importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable	12

* E/ESCAP/70/L.1.

B.	Examen du texte préliminaire du projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.....	12
C.	Adoption du rapport des hauts responsables.....	13
D.	Rapport sur le Segment hauts responsables.....	13
E.	Questions de politique générale concernant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique...	13
F.	Questions diverses	16
G.	Adoption de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique...	16
H.	Adoption du rapport de la Conférence.....	16
III.	Organisation	16
A.	Ouverture, durée et organisation de la Conférence.....	16
B.	Participation.....	16
C.	Élection du Bureau	17
D.	Ordre du jour	17
E.	Manifestations parallèles	18
Annexe	Liste des documents	19

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique recommande à la Commission d'approuver la déclaration ci-après.

Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

I. Préambule

Nous, ministres et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013,

Soulignant la nécessité d'aller de l'avant sur la voie du développement inclusif et durable de la région afin de continuer à réduire le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue et de combler les écarts de développement entre les pays,

Réaffirmant le rôle unique que joue la Commission comme organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre de développement économique et social au sein du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui s'est tenue à Manille en 1963 sous les auspices de la Commission et a conduit à la création de la Banque asiatique de développement,

Rappelant aussi les contributions importantes de la Commission à la coopération et à l'intégration économiques régionales, mises en relief dans sa résolution 68/10 relative au renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, et *notant* les autres initiatives importantes en faveur de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans la région Asie-Pacifique,

Rappelant en outre que la Commission, dans sa résolution 68/10, a prié la Secrétaire exécutive d'aider à l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013 marquant le cinquantième anniversaire de la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, pour examiner l'étude sur le thème de la soixante-huitième session de la Commission, intitulée *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*^{1,2},

Rappelant la résolution 69/10 de la Commission relative à la promotion de la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et à la construction de sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique,

¹ ST/ESCAP/2629.

² Voir également E/ESCAP/68/22.

Rappelant également les résolutions 64/186 et 67/194 de l'Assemblée générale relatives au renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne et sa résolution 67/298 sur le renforcement de la coopération visant à améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasiennes,

Reconnaissant le rôle important de systèmes de transport sûrs, efficaces, fiables et abordables pour favoriser une croissance économique durable, améliorer le bien-être de la population et renforcer l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant également qu'en raison de la vaste étendue de la masse continentale et des océans et de la grande diversité de la région Asie-Pacifique, les réseaux terrestres et les réseaux sous-marins à fibres optiques et les satellites jouent un rôle essentiel dans la création d'un espace régional de l'information sans solution de continuité,

Reconnaissant en outre qu'en raison des aléas de la conjoncture économique après la crise financière et économique mondiale et vu la prédominance croissante sur le plan économique de la région Asie-Pacifique dans l'économie mondiale, la promotion du commerce intrarégional en Asie et dans le Pacifique peut offrir d'énormes possibilités de contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois dans la région,

Réaffirmant les impératifs du développement durable, de la réduction de la pauvreté et des inégalités, de l'amélioration de la résilience de nos économies face aux catastrophes naturelles et économiques et aux effets des changements climatiques, de la gestion durable des ressources naturelles, du renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique, de la résorption de la fracture numérique et de la réduction des écarts de développement dans les pays afin de fortifier la cohésion sociale,

Soulignant que l'action favorisant le commerce, l'investissement, la coopération économique et la coopération pour le développement entre les pays de l'Asie et du Pacifique peut créer des opportunités non seulement au profit de la croissance économique, mais également pour la réalisation d'objectifs de développement plus larges,

Notant que l'amélioration de la connectivité s'agissant des transports terrestres, fluviaux, maritimes et aériens, des infrastructures dans les domaines de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de la facilitation du commerce, est essentielle pour stimuler les échanges, l'investissement et les mouvements des personnes entre les pays,

Soulignant la nécessité de renforcer sensiblement le niveau de connectivité dans la région, notamment en investissant en faveur des infrastructures matérielles dans les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, et en facilitant davantage le commerce et les transports,

Rappelant la résolution 69/6 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable,

Soulignant la nécessité de développer les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux existants, en formation et novateurs, pour aider les

membres et membres associés à relever les défis et saisir les occasions découlant de l'augmentation de la population, du dividende démographique, des migrations internes et internationales, et de l'urbanisation,

Notant le besoin urgent de faciliter l'accès aux moyens de financement des projets régionaux de développement infrastructurel et d'en accroître le montant, en particulier en faveur des projets qui permettent de relier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement entre eux et avec les autres économies de l'Asie et du Pacifique, y compris en facilitant le transport en transit vers les ports maritimes,

Notant également avec satisfaction l'adoption de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique³, qui vise à améliorer la viabilité économique de services de transports maritimes interinsulaires réguliers et fiables dans la sous-région du Pacifique,

Soulignant que la coopération entre les pays de la région est cruciale pour augmenter la résilience face aux vulnérabilités et aux risques de catastrophe naturelle, à l'insécurité alimentaire et énergétique, à la pénurie des ressources en eau superficielle ou souterraine à l'utilisation non viable des ressources naturelles, notamment celles des océans, et aux effets des changements climatiques afin d'aller de l'avant sur la voie du développement durable,

Soulignant également la nécessité de réduire le fossé croissant existant entre les pays développés et les pays en développement en matière de connectivité à haut débit, afin d'offrir à tous un accès abordable aux réseaux à grande vitesse,⁴

Notant que le Défi Faim zéro, qui a été lancé à l'échelle mondiale par le Secrétaire général au Brésil en juin 2012 et dans la région par le Vice-Secrétaire général à l'occasion de la soixante-neuvième session de la Commission, pourrait offrir un cadre utile pour la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire,

Notant l'accumulation de ressources financières au sein même de l'Asie et du Pacifique, la nécessité d'en faciliter la circulation et le rôle positif de la coopération financière pour renforcer la résilience économique et combler les lacunes dans les infrastructures de la région, *faisant fond* sur les travaux en cours pour élargir la portée des arrangements existants et *envisageant* de nouveaux mécanismes de coordination pertinents comme une institution financière régionale qui favoriserait l'investissement infrastructurel et compléterait les institutions financières existantes,

Reconnaissant le rôle utile joué par les groupements et organisations régionaux, comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, la Communauté d'États indépendants, l'Union douanière et l'Espace économique commun entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de

³ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

⁴ L'écart s'accroît en matière de connectivité à haut débit comme le montrent les indicateurs de la largeur de bande Internet internationale totale et par utilisateur et de l'accès au haut débit dans les pays en développement et les pays développés de l'Asie et du Pacifique. Source: CESAP, à partir de la base de données 2013 de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications mondiales et les indicateurs des TIC.

Russie, le Sommet de l'Asie orientale, l'Organisation de coopération économique, le Groupe du fer de lance mélanésien, la Commission du commerce de la Micronésie, le Forum des îles du Pacifique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales et sous-régionales,

Prenant note de la vision d'une large communauté de l'Asie et du Pacifique,

Ayant examiné l'étude thématique présentée à la soixante-huitième session de la Commission sous le titre *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*,

II. Orientations de politique générale

1. *Décidons* d'œuvrer de concert pour renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique dans les quatre domaines ci-après:

a) Progresser vers la formation d'un marché intégré;

b) Créer dans l'ensemble de la région une connectivité ininterrompue en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, notamment en menant pleinement à bien les grandes initiatives régionales;

c) Renforcer de la coopération financière, notamment, pour combler les écarts en matière d'infrastructure entre les pays de la région et étudier la possibilité d'un apport de liquidités;

d) Développer la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs;

2. *Convenons* de mettre en œuvre le programme de coopération dans ces domaines tel qu'exposé à la section III de la présente Déclaration, ce programme constituant une étape importante sur la voie de la réalisation d'une large vision à long terme d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique;

3. *Décidons* de créer quatre groupes d'experts sectoriels qui seront chargés de faire le bilan des actions de coopération et d'intégration économiques en cours dans la région et d'en déceler les lacunes, de recommander des mesures concrètes pour progresser dans chacun des quatre domaines énumérés au paragraphe 1 ci-dessus, et de présenter leurs recommandations aux réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes qui seront organisées en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales devant avoir lieu en 2015;

4. *Convenons* d'aider les pays ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à tirer parti des possibilités qu'offrent la coopération et l'intégration économiques régionales, y compris, s'il y a lieu, en favorisant le renforcement de leurs capacités et en leur apportant une assistance technique;

5. *Invitons* les membres et membres associés de la Commission, les pays donateurs, les institutions financières multilatérales, les institutions et

organismes compétents du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et régionales, les organisations non-gouvernementales concernées, les groupes de réflexion internationaux et le secteur privé à apporter un appui financier et technique, dans le cadre de leur mandat et en fonction de leurs compétences particulières, pour la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration économiques régionales;

6. *Prions* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder un rang de priorité élevé au programme de coopération et d'intégration économiques régionales dans les activités de la CESAP;

b) D'appuyer les travaux des quatre groupes d'experts sectoriels, y compris l'élaboration de leur mandat en consultation avec les membres et membres associés, et de convoquer les réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus;

c) D'assurer une bonne coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales concernés, y compris les organisations techniques sous-régionales compétentes dans le cadre de leurs mandats respectifs et de leurs compétences particulières, aux fins de la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration économiques régionales;

d) De convoquer en 2015 la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique afin de faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme de coopération et d'intégration économiques régionales présenté à la section III de la présente Déclaration, d'examiner les recommandations des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes et de décider de la suite à donner.

III. Programme proposé pour la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

1. Le programme de coopération et d'intégration économiques régionales vise à élargir et approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique.

2. Reconnaissant les progrès importants accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, le programme est conçu pour étayer leurs efforts et renforcer encore leur contribution à l'édification d'une initiative régionale plus large. À cet effet, les bureaux sous-régionaux du secrétariat pourraient collaborer avec les groupements sous-régionaux de leurs sous-régions respectives et leur apporter leur appui dans le cadre de leurs mandats respectifs.

3. Pour promouvoir et favoriser les possibilités d'apprentissage mutuel et de coordination entre les organisations et les groupements régionaux, y compris leurs initiatives sectorielles de coopération, la CESAP pourrait faciliter des consultations entre ces groupements et organisations lors des sessions annuelles de la Commission, afin de discuter des progrès accomplis en matière de coopération et d'intégration économiques dans les sous-régions de la CESAP, de partager les meilleures pratiques et d'étudier les moyens de renforcer la coopération et l'intégration économiques entre les sous-régions.

4. Il est important de reconnaître que les handicaps généralement associés aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, comme l'exiguïté de leur marché, leurs limitations d'ordre géographique et l'absence d'infrastructures commerciales appropriées, réduisent l'impact des initiatives de coopération et d'intégration régionales conçues pour renforcer leurs échanges, développer leurs marchés et améliorer leur croissance économique. Afin d'élargir l'accès de ces pays au commerce régional et à la connectivité régionale, il est nécessaire d'appliquer des politiques visant spécifiquement à renforcer les capacités productives dont ils ont besoin pour développer leurs infrastructures, d'élargir leur base économique et leur accès à des moyens de financement, et de leur fournir une assistance pour surmonter les risques et les chocs liés à l'entrée dans un bloc commercial régional.

5. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qu'il est proposé de tenir en 2015, fera le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration convenu à la première Conférence ministérielle et étudiera les recommandations des groupes d'experts sectoriels établis par cette dernière.

A. Progresser vers la formation d'un marché intégré

6. Afin d'exploiter les complémentarités existant entre les sous-régions, il est essentiel d'évoluer vers un marché intégré des économies de l'Asie et du Pacifique. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels sera chargé d'étudier les options envisageables pour constituer un marché intégré dans la région de l'Asie et du Pacifique de manière inclusive et équitable⁵.

7. Reconnaissant l'importance du commerce pour la croissance et le développement, les membres et membres associés s'emploieront à faciliter les échanges, à lever les obstacles au commerce en coopérant pour sa libéralisation, s'opposeront au protectionnisme et s'en abstiendront.

8. Il est nécessaire de reconnaître l'importance des flux migratoires pour traiter du décalage structurel entre l'offre et la demande de main-d'œuvre existant entre les pays et du rôle crucial que jouent les transferts de fonds des travailleurs migrants pour le développement. Dans ce contexte, il est également nécessaire de multiplier les consultations régionales pour traiter du problème de la protection des droits des travailleurs migrants conformément aux principes convenus à l'échelon international, selon qu'il convient, ainsi qu'aux lois, réglementations et politiques nationales applicables.

9. Le tourisme intrarégional, qui est en expansion en Asie et dans le Pacifique du fait de l'élévation du niveau de vie et de la réduction de la pauvreté dans la région, pourrait aider à stimuler le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région. Toutefois, le développement du secteur du tourisme est fortement tributaire de l'existence de services aériens efficaces, réguliers et abordables entre les pays d'origine des voyageurs et les pays de destination. La coopération régionale dans ce domaine est particulièrement importante pour aider ces pays à promouvoir le développement de leur secteur touristique.

⁵ Le terme « équitable » renvoie au principe du traitement spécial et différencié en faveur des économies plus faibles, tel que prévu dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

B. Créer une connectivité ininterrompue dans la région

10. Afin de développer une connectivité ininterrompue en matière de transport dans la région, il est essentiel, d'appliquer, selon qu'il convient, la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique⁶, et le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)⁷, le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux⁸, la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clé du développement durable et de l'intégration régionale⁹, et la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique¹⁰. Il importe également que les membres et membres associés de la CESAP qui ne l'ont pas encore fait envisagent de devenir partie à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie¹¹, à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique¹² et à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs¹³.

11. Compte tenu de l'importance cruciale des objectifs en matière de connectivité, l'un des quatre groupes d'experts sectoriels examinera de plus près les synergies intersectorielles existant entre les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC), et fera des recommandations.

12. Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie pourrait s'employer à instaurer la connectivité nécessaire dans le domaine de l'énergie en facilitant la mise en place d'une « Route asiatique de l'énergie », comportant notamment des connexions transfrontières entre les réseaux d'oléoducs et de gazoducs et les réseaux électriques, afin de remédier aux déséquilibres entre l'offre et la demande existant entre les pays; il pourrait aussi promouvoir un marché régional de l'énergie et un répertoire régional des ressources énergétiques dans le Pacifique dans la perspective d'un approvisionnement énergétique durable pour tous. Compte tenu de l'importance de la coopération pour assurer la sécurité énergétique de la région, le Forum pourrait étudier les moyens de mettre en place un mécanisme d'examen pour ses recommandations. Il pourrait également renforcer la coopération entre les pays producteurs, consommateurs et des transits de produits énergétiques aux fins de l'utilisation durable de ces ressources.

13. Pour améliorer la connectivité dans le domaine des TIC et réduire la fracture numérique, un renforcement de la coopération s'imposera aux niveaux régional et sous-régional, sous diverses formes notamment l'établissement de partenariats public-privé, la recherche de nouvelles possibilités résultant des innovations technologiques et de la connectivité et un appui aux initiatives régionales en matière de connectivité par les TIC énoncées dans la résolution 69/10 de la Commission, de manière à offrir une connectivité à large bande sans solution de continuité et d'en réduire les coûts au profit de tous dans toute la région Asie-Pacifique. Une meilleure coopération régionale dans le domaine des TIC pourrait également favoriser

⁶ Résolution 68/4 de la Commission, annexe.

⁷ Ibid., appendice I.

⁸ Ibid., appendice II.

⁹ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/7, chap. I, sect. A.

¹⁰ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

¹¹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, n° 41607.

¹² Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2596, n° 46171.

¹³ Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

l'adoption de politiques qui maximisent les retombées économiques et sociales tout en atténuant les menaces et problèmes communs suscités par des technologies nouvelles et en évolution constante.

C. Renforcer la coopération financière

14. Il est important de reconnaître le vaste potentiel de la coopération financière pour développer les marchés des capitaux de la région et de mettre en place une architecture financière régionale qui facilite la mobilisation des ressources financières pour répondre aux besoins de liquidité et de financement du commerce et combler les lacunes existant au niveau des infrastructures. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels pourra être chargé d'étudier les moyens de tirer parti des possibilités de coopération financière en Asie et dans le Pacifique, notamment en prenant en compte les options suggérées au paragraphe 5 f) de la résolution 69/6 de la Commission, relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable.

D. Développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités, les risques et les problèmes communs

15. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels pourrait étudier les moyens de stimuler la coopération régionale pour affronter les vulnérabilités, les risques et les problèmes communs, et examiner notamment les mesures exposées dans les paragraphes suivants.

16. La mise en place d'un réseau Asie-Pacifique de recherche et d'innovation agricoles pourrait être envisagée pour servir de réseau régional de connaissances chargé d'encourager l'augmentation durable de la productivité ainsi que des investissements responsables en faveur de petites exploitations agricoles, d'agro-industries et d'un développement rural durables.

17. Les banques alimentaires régionales et sous-régionales, comme celle qui a été créée par l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Réserve d'urgence de riz d'ASEAN+3 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est, pourraient être renforcées. Il est important pour les pays de partager l'information concernant les réserves alimentaires et de faciliter le commerce des denrées alimentaires en s'informant mutuellement des mesures sanitaires et phytosanitaires et des autres normes de sécurité alimentaire, des bonnes pratiques agricoles et des débouchés commerciaux.

18. Le Défi Faim zéro¹⁴ pourrait servir à orienter la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire. La coopération régionale est particulièrement nécessaire pour aider les pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

19. Si l'amélioration de la connectivité facilite les courants transfrontaliers d'échanges et d'investissement, elle présente également le risque de chocs transfrontières, qui pourraient avoir de graves répercussions sur les infrastructures et les processus sociaux, économiques et environnementaux dans les pays de la région et entraîner des défaillances générales. Dans ce contexte, il est important de reconnaître le rôle des

¹⁴ Voir www.un.org/fr/zerohunger.

mécanismes de coopération et de coordination régionales pertinents et de faciliter le partage des meilleures pratiques dans toutes les sous-régions.

20. Il conviendrait de reconnaître le rôle de la coopération régionale dans les domaines des TIC et des technologies spatiales pour la surveillance des risques et l'évaluation des vulnérabilités, des dangers et des risques. La coopération régionale, par exemple dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et des systèmes régionaux d'appui à la gestion des catastrophes, tels que Sentinel Asia, pourrait également aider les membres et les membres associés à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans de développement, à élaborer des mesures de relèvement et de reconstruction propres à assurer la résilience face aux catastrophes et à tenir compte des risques de catastrophe dans leurs plans d'aménagement du territoire.

21. La mise en commun de l'information d'origine spatiale et des moyens d'appui au sol ainsi que des systèmes de communication pour le suivi et l'alerte rapide au niveau régional devrait être envisagée afin de traiter des risques multiples et de transcender les frontières géographiques grâce au partage des données, informations et meilleures pratiques entre les systèmes d'alerte rapide nationaux et sous-régionaux. Dans ce contexte, il est important de renforcer le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie (RIMES).

22. Comme la rareté des ressources naturelles devient une entrave à la croissance des économies de l'Asie et du Pacifique, une mise en commun judicieuse et efficace des ressources et une coordination aux niveaux régional et sous-régional s'imposent avec pour objectif d'encourager la recherche-développement concernant: a) la protection des ressources naturelles, notamment des océans et de l'énergie, b) l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et c) le développement de technologies respectueuses de l'environnement jusqu'à la phase préconcurrentielle. On pourrait y parvenir moyennant une meilleure coordination entre les organismes nationaux d'innovation des pays de l'Asie et du Pacifique et l'établissement de centres régionaux de l'innovation pour les différentes technologies de base. Le rôle des institutions régionales de la CESAP, comme le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et le Centre pour la mécanisation agricole durable, doit être reconnu à cet égard.

23. Un certain nombre de membres et de membres associés de la Commission sont extrêmement vulnérables aux effets des changements climatiques, tels que la contamination des nappes phréatiques à la suite de l'élévation du niveau de l'eau de mer, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones, l'élévation du niveau de la mer et la fonte du manteau neigeux provoquant des inondations soudaines et la vidange brutale de lacs glaciaires. Ces effets les exposent au risque de dégâts considérables touchant leurs infrastructures matérielles et leur capacité de production, ce qui peut grever les ressources publiques et multiplier les entraves à l'effort de développement. Le partage d'expérience et des meilleures pratiques entre les membres et membres associés afin de renforcer leur résilience aux effets des changements climatiques est de ce fait hautement souhaitable. Les membres et membres associés soulignent qu'il est urgent de développer les moyens de combattre les effets néfastes des changements climatiques dans la région conformément aux mandats convenus à l'échelon international.

II. Compte rendu des travaux

A. Importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable

1. La Conférence était saisie de deux documents: « Vers un marché intégré plus large en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI/1) et « Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité et de finance et pour affronter les vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI/2).

2. Le Directeur du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a plaidé en faveur de l'approfondissement et de l'élargissement de l'intégration économique de la région, prôné la constitution d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique comme objectif à long terme, et a détaillé le programme en quatre volets proposé dans l'étude thématique de la Commission « *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique* »¹⁵: a) progresser vers la formation d'un marché intégré, b) créer une connectivité ininterrompue dans la région, c) renforcer la coopération financière et d) développer la coopération pour affronter les vulnérabilités, les risques et les problèmes communs.

3. M. Hafiz Ahmed Pasha, ancien Ministre fédéral des finances du Pakistan et ancien Administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement, a déclaré que le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique pourrait favoriser le développement des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Les capacités annuelles de prêt de la Banque asiatique de développement étant insuffisantes pour financer les investissements nécessaires dans les infrastructures, les pays de la région devaient envisager la création d'un vaste fonds régional pour les infrastructures afin de compléter les sources actuelles de financement. L'intervenant a également souligné la nécessité de renforcer la coopération pour soutenir la balance des paiements des pays de la région.

B. Examen du texte préliminaire du projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

4. La Conférence était saisie du Projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCREI/WP.1).

5. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé au débat sur le projet de déclaration de Bangkok: Afghanistan, Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Leste, Tonga et Tuvalu.

¹⁵ ST/ESCAP/2629

6. Les représentants ont examiné un projet de programme visant à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique et se sont mis d'accord sur des mesures à prendre pour le mettre en œuvre. En particulier, ils sont convenus de créer quatre groupes d'experts sectoriels qui seraient chargés de: a) faire le point sur les efforts régionaux en cours en faveur de la coopération et de l'intégration économiques, b) repérer les lacunes dans ces efforts, c) recommander des mesures concrètes permettant d'aller de l'avant et d) soumettre leurs recommandations aux réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes à tous devant être organisées en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique qui se tiendrait en 2015.

7. Les représentants ont révisé et finalisé le projet de texte de la déclaration de Bangkok et sont convenus de le soumettre au Segment ministériel pour examen (E/ESCAP/MCREI/L.2).

C. Adoption du rapport des hauts responsables

8. Les hauts responsables ont adopté, le 18 décembre 2013, le projet de rapport portant sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour (E/ESCAP/MCREI/CRP.1).

D. Rapport sur le Segment hauts responsables

9. Le Président du Segment hauts responsables a fait savoir aux Ministres qu'à l'issue de deux jours de délibérations, les hauts responsables avaient finalisé le projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. Il a relevé que les réunions préparatoires qui avaient eu lieu en août et novembre 2013 avaient constitué un bon point de départ pour les délibérations et a fait l'éloge de la souplesse et de l'esprit de coopération dont les participants avaient fait preuve pour parvenir à un consensus. Il a brièvement récapitulé les éléments clefs du projet de déclaration, y compris la proposition tendant à créer quatre groupes d'experts sectoriels.

E. Questions de politique générale concernant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

10. La Conférence était saisie des documents intitulés « Vers un marché intégré plus large en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI/1) et « Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité et de finance et pour affronter les vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MCREI/2).

11. La Secrétaire exécutive de la CESAP a souligné que le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales était un moyen clef de réduire la pauvreté, d'entretenir la croissance, d'équilibrer le développement régional et de faire du développement inclusif et durable une réalité pour tous. Cela étant, elle a fait valoir que la Déclaration de Bangkok représentait l'aboutissement des mesures prises par la Commission pour jeter les fondations d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique, et que son adoption à la Conférence ministérielle constituait un moment historique et porteur dans l'histoire de la CESAP.

12. M. Kay Rala Xanana Gusmão, Premier Ministre du Timor Leste, a fait observer que si les membres et membres associés de la CESAP en étaient à des stades différents de développement et différaient par leur culture et leur

histoire, cette diversité constituait non pas un obstacle mais une force car elle leur offrait des possibilités d'apprendre les uns des autres et d'inventer des solutions novatrices pour surmonter leurs problèmes de développement. À cet égard, il a déclaré que le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales aiderait les pays à forger des partenariats régionaux novateurs conçus pour instaurer la prospérité et le développement pour tous.

13. Les représentants des membres ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Thaïlande, et Tuvalu.

14. Les représentants ont fait part de leur expérience et des initiatives prises pour faire progresser la coopération et l'intégration économiques régionales.

15. Tout en reconnaissant que l'intégration et la coopération économiques aidaient les pays de l'Asie et du Pacifique à faire preuve de résilience face à la crise financière mondiale, les représentants ont souligné la nécessité d'une action plus intense et plus large. Ils se sont accordés à estimer que l'intégration et la coopération économiques régionales étaient essentielles pour accélérer la croissance économique et pour réduire la pauvreté et les disparités économiques. À cet égard, l'avis général a été qu'il était nécessaire d'aller de l'avant avec le programme d'intégration et de coopération régionales.

16. Dans leurs déclarations, les représentants ont mentionné les quatre volets du programme suggérés dans l'étude thématique de la Commission¹: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités, risques et problèmes communs.

17. Certains représentants ont souligné l'importance de la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires dans la région. Ils ont fait remarquer que les pays d'Asie et du Pacifique avaient certes conclu un grand nombre d'accords de libre-échange bilatéraux et sous-régionaux mais que, si persistait le manque de coordination entre ces différents accords, ceux-ci pourraient constituer un écueil pour l'intégration économique régionale.

18. Certains représentants ont noté que les différences de capacité entre pays représentaient un autre obstacle important à l'intégration économique régionale et que les économistes devaient œuvrer ensemble pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités. Les représentants ont également souligné l'importance des mesures de facilitation du commerce pour l'intégration économique. À cet égard, ils ont estimé que la récente Déclaration ministérielle de Bali¹⁶ était un texte d'une grande importance.

19. Les représentants ont souligné la nécessité de renforcer la connectivité pour combler les écarts entre pays d'Asie et du Pacifique qu'il s'agisse de géographie, de culture ou du niveau de développement économique. Ils ont noté à cet égard l'importance du renforcement de la connectivité pour

¹⁶ Organisation mondiale du commerce, Déclaration ministérielle de Bali, Neuvième conférence ministérielle de l'OMC, Bali (Indonésie), 3-7 décembre 2013 (voir sur http://wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc9_e/tempdocs_e.htm).

l'efficacité en matière de transport, d'énergie et de technologies de l'information et de la communication (TIC).

20. Concernant la connectivité dans le domaine des transports, les représentants ont souligné l'importance du transit multimodal, en évoquant directement l'Accord intergouvernemental sur les ports secs¹⁷ qui avait été signé en novembre 2013¹⁸. Certains représentants ont fait valoir qu'il fallait améliorer les services maritimes interinsulaires, en particulier dans le Pacifique, afin de les rendre les plus réguliers et prévisibles.

21. Les représentants ont attiré l'attention sur les possibilités offertes par la coopération régionale pour renforcer la connectivité et la sécurité énergétiques, ce qui était fondamental pour soutenir la croissance économique. Il a été proposé de créer un réseau électrique régional ainsi que des gazoducs et des oléoducs régionaux dans le cadre de la réalisation d'une Route asiatique de l'énergie.

22. La connectivité régionale en matière de TIC a été signalée comme autre élément essentiel. À ce propos, certains représentants ont fait remarquer que la création en Asie et dans le Pacifique d'une autoroute de l'information pourrait contribuer à réduire sensiblement le coût de la connectivité TIC. Des représentants ont également souhaité qu'une attention particulière soit accordée au renforcement des capacités dans le domaine des TIC.

23. Certains représentants ont noté que le financement du développement des infrastructures était un facteur essentiel pour la réalisation d'une connectivité homogène dans la région. À ce propos, ils ont appelé l'attention sur l'importante accumulation de ressources financières dans la région et la nécessité de trouver les moyens de les mobiliser efficacement pour financer les investissements dans les infrastructures.

24. Les représentants ont mis l'accent sur la nature transfrontalière des catastrophes naturelles et leurs effets dévastateurs sur la prospérité économique de la région. Ils ont cité des exemples de coopération régionale consistant à créer des établissements d'enseignement et de formation pour renforcer la capacité des pays de la région de faire face aux catastrophes naturelles. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de fournir une assistance spéciale aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Ils ont estimé qu'une coordination plus étroite entre les institutions régionales était nécessaire afin d'éviter des chevauchements d'activités. Conscients que des progrès sensibles avaient été accomplis dans le renforcement de la gestion des risques de catastrophe, les représentants ont noté la nécessité d'une collaboration soutenue.

25. Les représentants ont souligné l'importance de la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nécessité d'une coopération régionale en matière de recherche agricole pour renforcer la productivité agricole.

26. Plusieurs représentants se sont félicités des activités menées par le secrétariat dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales et ont estimé que le projet de déclaration de Bangkok constituait un cadre utile pour poursuivre les progrès dans ce domaine et pour promouvoir le développement inclusif et durable dans la région.

¹⁷ Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

¹⁸ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/7, par. 118 a).

F. Questions diverses

27. Quelques représentants ont demandé que le secrétariat de la CESAP participe davantage au processus d'évaluation concernant le retrait de la catégorie des pays les moins avancés. Ils ont demandé aussi que la question de la nécessité d'un traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés soit examinée dans le cadre des activités des groupes d'experts sectoriels dont la création était proposée dans la Déclaration de Bangkok.

G. Adoption de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

28. La Conférence était saisie du projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCREI/L.2).

29. La Déclaration a été adoptée par acclamation le 20 décembre 2013.

30. La Conférence a prié le secrétariat de préciser les modalités d'application de la Déclaration de Bangkok, y compris la création des quatre groupes d'experts sectoriels proposés et ses incidences financières, et de soumettre ces questions à l'examen des membres et membres associés par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

H. Adoption du rapport de la Conférence

31. Le rapport de la Conférence a été adopté le 20 décembre 2013.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence

32. La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013. La Conférence comportait deux segments: un Segment hauts responsables (17-18 décembre 2013) et un Segment ministériel (19-20 décembre 2013).

33. Le Segment ministériel a été ouvert par la Secrétaire exécutive de la CESAP. M. Kay Rala Xanana Gusmão, Premier Ministre du Timor-Leste, a prononcé le discours d'ouverture.

34. Le Segment hauts responsables a été ouvert par le Directeur du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. M. Hafiz Ahmed Pasha, ancien Ministre fédéral des finances du Pakistan et ancien Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement, a prononcé le discours d'ouverture.

B. Participation

35. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la CESAP ont participé à la Conférence: Afghanistan; Arménie; Australie; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Îles Marshall; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Kirghizistan; Malaisie; Maldives; Mongolie; Myanmar;

Nauru; Népal; Ouzbékistan; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Samoa; Sri Lanka; Thaïlande; Timor-Leste; Tonga; et Tuvalu. Un représentant de Nioué, membre associé, était également présent.

36. Étaient représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Banque mondiale; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation internationale du Travail; Organisation maritime internationale; Organisation mondiale de la Santé; et Programme des Nations Unies pour le développement.

37. Étaient également représentés les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes suivantes: Centre du Sud; Commission du Mékong; Commission économique eurasiennne; Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie; et Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie.

C. Élection du Bureau

38. La Conférence a élu le Bureau suivant:

Président: M. Faumuina Tiatia Liuga (Samoa)
 Vice-présidents: M. Ly Thuch (Cambodge)
 M. E.M. Sudarsana Natchiappan (Inde)
 M. Mohamed Saeed (Maldives)
 M. Rabindra Kumar Shakya (Népal)
 M^{me} Emilia Valerio Pires (Timor-Leste)

39. Le Segment hauts responsables a élu le Bureau suivant:

Président: M. Kazi Imtiaz Hossain (Bangladesh)
 Vice-présidents: M. Nik Azman Nik Abdul Majid (Malaisie)
 M^{me} Pilimilose Balwyn Fa'otusia (Tonga)

D. Ordre du jour

40. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

Segment hauts responsables

1. Ouverture du Segment hauts responsables:
 - a) Discours d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable.
3. Examen du texte préliminaire du projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.
4. Adoption du rapport des hauts responsables.

Segment ministériel

5. Ouverture du Segment ministériel:
 - a) Discours d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
6. Rapport sur le Segment hauts responsables.
7. Questions de politique générale concernant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.
8. Questions diverses.
9. Adoption de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.
10. Adoption du rapport de la Conférence.
11. Clôture de la Conférence.

E. Manifestations parallèles

41. Les manifestations parallèles suivantes ont été organisées:

a) Une manifestation parallèle destinée à présenter la campagne « Défi Faim zéro » a été organisée en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture le 17 décembre 2013;

b) Une table ronde de haut niveau sur le thème « Pour une croissance solidaire dans une vision commune » s'est tenue le 19 décembre 2013. Elle a été animée par le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP. Les experts invités étaient M. E.M. Sudarsana Natchiappan, Ministre d'État du commerce et de l'industrie de l'Inde; M^{me} Khemmani Pholsena, Vice-Ministre de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao; M. Martin Khor, Directeur exécutif du Centre du Sud (Genève); et M. Toke Tufukia Talagi, Premier Ministre de Nioué.

c) La présentation de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2013: Year-End Update* a eu lieu le 19 décembre 2013 et la version numérisée de l'intégralité des éditions antérieures de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific (1947-2013)* a été publiée;

d) La septième Conférence de personnalités éminentes de la CESAP a été donnée par M. José Ramos Horta, le 19 décembre 2013. Elle avait pour thème « Les impératifs de l'intégration économique régionale pour un siècle de l'Asie et du Pacifique, en particulier au regard du Timor-Leste ».

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/MCREI/1	Vers un marché intégré plus large en Asie et dans le Pacifique	2, 7
E/ESCAP/MCREI/2	Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité et de finance et pour affronter les vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique	2, 7
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/MCREI/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1c), 5 c)
E/ESCAP/MCREI/L.2	Projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	9
E/ESCAP/MCREI/L.3	Projet de rapport de la Conférence	10
<i>Documents de séance</i>		
E/ESCAP/MCREI/CRP.1	Projet de rapport des hauts responsables	4
<i>Documents de travail</i>		
E/ESCAP/MCREI/WP.1	Projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	3
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/MCREI/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/MCREI/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	
E/ESCAP/MCREI/INF/3	Programme provisoire	